

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS

se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr.

ALTRÉS DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows: Du 30 novem., Du 1 decem., Du 2.

Grandes Primes du Journal du Lot

CÉSARI TORNEO, épisode de l'histoire du Quercy, par M. Bertrand, Inspecteur général des Archives, (derniers exemplaires). Pris au bureau : 1 fr. au lieu de 3 fr.

OUVRAGES ILLUSTRÉS ET RICHEMENT RELIÉS

Album DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, contenant 60 planches de toutes les batailles. — Beau vol. de salon, 22 fr.

Le livre Rouge (histoire de l'échafaud en France)..... 12 fr.

Les environs de Paris.... 6

Causeries de la mère..... 8

Contes de Fées..... 7

Les mémoires du roi Jérôme

7 volumes brochés..... 12

Tous ces ouvrages sont exposés dans nos bureaux.

Cahors, le 5 Décembre 1868

On lit dans l'Indépendant :

Si je n'écouterais que le dégoût que m'inspire le genre de polémique conseillé, inspiré, ordonné, dicté par M. le Préfet du Lot à ses soi-disant journalistes, je cesserais toute discussion avec des gens dont l'insolence n'a d'égale que la LACHETÉ, et je ne leur répondrais plus que par le silence et le dédain ; mais, quoi qu'il m'en coûte, je veux surmonter ma répugnance, je veux ne rien laisser debout de leur argumentation ; je veux détruire, pièce à pièce, leur échafaudage de raisonnements boiteux ; je veux en démontrer le vide, la déloyauté, de façon à ne plus laisser, en propre, à mes adversaires, que leurs procédés odieux et leur insigne mauvaise foi.

Le moment n'est point encore venu de discuter les personnes ; du jour où l'Indépendant insérera, en tête de ses colonnes, les noms de ses candidats, nous saurons les défendre et nous ne reculerons certainement pas devant l'innocente artillerie de M. le Préfet ; mais, jusque-là, nous nous renfermerons dans la discussion des principes, sans nous soucier des injures que peuvent vo-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 5 Décembre 1868. (N° 16)

LE DRAME

Des Carrières d'Amérique

PAR ANGELO DE SORR

X suite

— Quant à ça, oui, je le crois. Ecoute, ma petite enfant ; certes, je ne te ferai aucun reproche puisque tu as été accablée par le malheur. A mes yeux, tu n'es pas coupable et tu mérites toutes les pitié. Mais ne crois-tu pas que la voie dans laquelle tu allais lorsque je t'ai rencontrée, ne conduise pas à l'abîme ? Si tu n'étais pas si jeune tu aurais déjà pensé qu'il y a dans la vie, même tout au bas des conditions établies des satisfactions morales que procure une existence honnête et laborieuse. Cet intérieur que tu vois ici n'est pas l'intérieur du riche. C'est le toit du pauvre. En travaillant régulièrement, tu aurais la nourriture de ton corps, et aussi l'aliment moral c'est-à-dire

mir sur nous quelques pantins officieux ; sans nous arrêter aux clameurs étourdissantes que pourront pousser les oies, peu Capitoline, de la basse-cour préfectorale. Du reste, les personnes qui ont concouru à la fondation du modeste journal que nous avons l'honneur de diriger, sont trop au-dessus de toute attaque pour pouvoir être atteintes par la boue administrative que des mains ténébreuses jettent sur elles.

Maintenant, pour ce qui m'est purement personnel, je ne dirai que deux mots à mes peu estimables adversaires, et ceci s'adresse à ceux qui signent et, plus encore, à ceux qui ne signent pas.

« Vous êtes des LACHES, Messieurs ; car vous m'insultez journellement, et vous n'avez pas le courage de me rendre raison des insultes que vous m'adressez ! »

A Messieurs les DIX-SEPT de l'Indépendant.

Je me permettais, Messieurs, dans le dernier numéro du Journal du Lot, de vous faire quelques observations sur la manière, indigne de vous, dont votre Journal entend et pratique la discussion. Je soutenais qu'avec des grossièretés, des perfidies et des mensonges, on amène les gens de la halle, c'est vrai, mais on éloigne de soi tous les gens sérieux. J'ajoutais qu'une cause défendue par ces tristes moyens est une cause déshonorée, une cause perdue d'avance.

Je disais tout cela en termes tellement calmes et modérés, que l'Indépendant, fort amoureux des épices, n'a pas cru devoir reproduire mon article.

Quel n'est pas mon étonnement, aujourd'hui, quand, pour toute réponse, vous me faites appeler : « adversaire lâche et peu estimable. »

Ah ! Messieurs, c'est mal à vous de descendre si bas.

Lâche et peu estimable ! Mais c'est là le cri de votre conscience indignée contre elle-même, qui s'échappe de force et qui vous accuse !

Lâches et peu estimables, ceux qui dénaturent la pensée de leurs adversaires ;

Lâches et peu estimables, ceux qui calomnient, dans des vers anonymes ;

Lâches et peu estimables, ceux qui veulent jeter le discrédit sur une personnalité noble, loyale, généreuse, au moyen d'un... Jacques Bonhomme !

Lâches et peu estimables, ceux qui désertent, sans cesse, le champ de la discussion sérieuse pour tomber dans les injures qui avilissent.

l'approbation de ta conscience. Tu pourrais te dire : j'ai fait mon devoir. Et les joies de la considération des autres de l'honorabilité de soi-même, crois-tu que cela ne soit rien ? Il n'y a peut-être pas d'égalité pour les fortunes, mais dans notre civilisation, pour l'honneur, il n'y a ni question de naissance ni de positions sociales. C'est bien sérieux, ce que je te dis, je le vois. Mais tu vas me comprendre. Ne voudrais-tu pas avoir un logement pareil, bien à toi, gagné par ton travail ?

— Oh ! si ; que faut-il faire ?

— Tu te lèverais matin et ta santé te donnerait du courage. Tu irais dans un atelier. Dans les ateliers il ne fait pas froid l'hiver ; on y est mieux que dans la rue, va !... Tous les soirs, tu rentrerais en pensant au chiffre de ton gain... Dans ton quartier, les voisins sur les portes te diraient : « Bonsoir » avec affabilité ; et, comme tu es gentil, tout le monde t'aimerait. Et la joie du dimanche !... Le dimanche, tu serais rentière, tu chanterais en t'habillant, et tu irais promener avec des amies sages et laborieuses comme toi. Puis, tu rencontrerais un homme digne de toi, tu l'épouserais, et tes enfants ajouteraient encore à ton bonheur domestique. Est-ce que cet avenir t'effraye ?

— Oh non !... fit la Gossette, qui écoutait Otto comme s'il lui avait dit un conte de fées.

— Eh bien, c'est ce que nous voulons faire pour toi...

— Mais, je ne serais pas heureuse, tant que je

Mais c'est déjà trop longtemps vous suivre sur votre terrain de prédilection.

Réyez-donc, à votre aise, pour l'avenir, Messieurs de l'Indépendant, ces émeutes sanglantes, qui élèvent quelques ambitieux et plongent une nation dans le deuil : vos écrits violents et haineux pourront bien vous servir. — Quant à nous, méprisant vos injures, nous pousserons sans trêve à la Liberté, à cette Liberté, sagement mûrie, qui naît de l'ordre, sans commotion, et qui assure la grandeur d'un Peuple.

LOUIS LAYTOU.

LA VOIX DU PAYS.

DE L'AVENIR DE LA LIBERTÉ. — (4e article).

Vayrac, le 4 décembre.

Dans les précédents articles nous avons établi que ce mot de Liberté représente une idée qui n'a rien d'absolu, si on la considère en dehors de ses rapports essentiels avec l'état social d'un peuple, et qu'ainsi le plus ou moins de liberté qui convient à chaque nation dépend nécessairement de la valeur morale de ceux qui la composent.

Nous avons aussi reconnu que c'est la violation de ces principes essentiels de toute vie sociale, qui a toujours occasionné la ruine de la Liberté, et donné à l'homme le triste spectacle de longs jours de deuil et de désolation.

Etudions un instant l'histoire des événements les plus récents auxquels nous avons assisté et nous constaterons que là aussi les mêmes causes ont produit les mêmes effets ; nous pourrions alors de tout cet ensemble de leçons qui ressortiraient pour nous de l'étude sérieuse des événements passés, nous pourrions, dis-je, déduire les règles les plus sûres pour marcher d'un pas ferme vers ce but si noble et si beau : l'idéal de la Liberté humaine.

Le 24 février 1848 la monarchie est renversée aux cris de : Vive la Réforme ! et la République qui lui succède confie le timon des affaires de l'Etat à des hommes que la France entière considérait alors comme les vrais amis de la Liberté : c'étaient les Cavaignac, les Marrast, les Carnot et les Lamartine.

Personne ne doutait du dévouement de tous ces hommes pour la sainte cause de la Liberté ; car, toute leur vie, ils avaient sacrifié places, honneurs et fortune pour défendre ce grand principe social.

— Et tu veux le revoir ? dit Otto un peu séchement.

— Oh ! oui !...

— Voyons, il est onze heures. Mets ta capeline, et allons-y.

La Gossette se leva avec empressement et prête à partir.

— Comment ! frère, tu la mènes là !

— Oui, je sais que Ludow y va, et je le rencontrerai peut-être.

— Oh ! je t'en prie ! Tu vois ce qui a failli t'arriver cette nuit !...

— Ne crains rien. Je me vengerai de Ludow mais, sans bruit, sans éclat, sans danger. — Allons, la Gossette, en route !...

Le jeune enfant descendit quatre à quatre les escaliers.

— Est-ce que tu sauras le chemin ? demanda Otto.

— Ah oui ! nous allons prendre par le pont Saint-Michel.

— Allons.

Il était près de minuit. Un moment suprême à l'Assommoir de la rue des Bernardins.

Trocadero et le Professeur venaient de recevoir la tombée de Mort-subite ; cela nous dispense de dire leur état.

Un musicien piémontais se tenait devant le comptoir. Il avait d'abord raclé son violon, et crié : Viva la libertà ! mais personne ne l'avait écouté. Aussi, s'était-il décidé à consommer une

Ce mot de Liberté est inscrit au plus vite, avant tout les autres, sur le drapeau français, les édifices publics, eux-mêmes, tout fiers de voir de si belles paroles gravées sur leur fronton, semblent, à l'envi les uns des autres, rivaliser de zèle pour apporter à tous la grande nouvelle :

La France est libre !

A cette heure, tous les Français indistinctement sont remplis d'enthousiasme ; car ce mot magique de Liberté les a tous réunis.

Les ministres de Dieu eux-mêmes, prenant part à ce concert universel, s'empressent de bénir les arbres qui portent ce beau nom de Liberté, et leur souhaitent de pousser de profondes racines, pour qu'ils puissent un jour ombrager les générations futures sous leurs rameaux bienfaisants.

J'entraîs alors moi-même dans la vie publique, et assistant de près à tous ces événements, je partageais l'enthousiasme universel pour la Liberté.

Mais hélas ! faut-il le redire, l'illusion fut de courte durée ; car, quatre mois après l'avènement de la République, l'état de siège était proclamé, la Liberté individuelle suspendue, les journaux supprimés, et tout cela par Cavaignac, le républicain d'ancienne date, le frère même de ce Godefroy Cavaignac que les exaltés de Paris désignaient ces jours-ci sous le nom du Bon, par cela seul que, n'ayant jamais été au pouvoir, il n'avait eu à prendre aucune responsabilité ; car, bien certainement, il eût agi comme son frère, si, comme lui, il avait été président de l'Assemblée nationale à l'époque des néfastes Journées de Juin.

Dans les crises sociales, en effet, il n'y a pas deux manières de gouverner les peuples : les principes sont alors sacrifiés ; car il faut, avant tout, assurer le salut du corps social, et que l'on soit Cavaignac ou tout autre, il faut marcher.

Le devoir social prime alors tous les autres : la popularité y sombre, c'est certain ; mais l'honneur est sauf, et l'histoire se charge plus tard de glorifier ces grands caractères.

Si nous étudions attentivement l'état de la Société à cette époque, c'est-à-dire du 24 février 1848 au 24 juin de la même année, nous constaterons que là aussi, la crise sociale, où vint sombrer la Liberté, fut rigoureusement le résultat du défaut d'équilibre entre les droits et les devoirs, et que cet état

l'équilibre.

L'entrée d'Otto et de la Gossette ne fut pas remarquée. Celle-ci aperçut tout de suite le Gosse étendu ivre-mort, sous la table. Elle se précipita sur lui, prit sa tête dans ses mains, et l'embrassa.

Mais le Gosse n'ouvrit même pas les yeux. Il était fort sale ; elle prit son mouchoir et lui essuya la figure, puis elle lissa ses cheveux.

Otto silencieux la regardait faire.

— Tu le vois, il n'est pas si pauvre d'argent qu'il ne puisse boire à en perdre la raison.

La jeune fille, muette, agenouillée près de lui, ne disait mot.

— Voyons, nous reviendrons un autre soir ; un peu plus de bonne heure, et il pourra peut-être te reconnaître.

— Oui, mais il n'a peut-être rien sur lui, demain, il se sentira malade, et personne ne le soignera.

— Eh bien, ne t'afflige pas, je vais y pourvoir. Otto tira de sa poche un portefeuille, arracha un feuillet blanc et écrivit dessus :

« La Gossette est venue voir le Gosse, et elle a eu beaucoup de chagrin de le trouver ivre. Elle met cela dans sa poche, pour qu'il puisse manger mais elle ne veut pas qu'il boive de l'eau-de-vie ; autrement le Gosse ne verra plus la Gossette »

Il enveloppa une pièce de cinq francs dans ce papier et le remit à la jeune fille. Celle-ci le glissa dans une de ses poches. Puis, ils quittèrent la Bibine. La Gossette, de

de crise fut d'autant plus violent que ce même équilibre avait été plus fortement rompu.

La République, en effet, proclame tout-à-coup un droit nouveau, complètement inconnu jusqu'alors dans aucune société humaine, le suffrage universel.

Dès ce jour, tout citoyen participe à la direction de la chose publique, et reçoit en même temps que ce droit, le devoir corrélatif d'élever son âme et de se tenir à la hauteur de cette nouvelle magistrature sociale.

Le premier devoir qui incombait ainsi aux promoteurs de cette grande réforme, aux directeurs de la jeune république, c'était, avant toutes choses, de travailler sans relâche à élever l'âme du peuple, lui parler surtout de ses nouveaux devoirs et prêcher entre tous les citoyens la concorde et l'harmonie.

Mais hélas ! ce programme ne fut point suivi, et l'on prêcha même les doctrines les plus opposées. Dans la crainte que ce nouveau droit ne fût pas suffisant pour le peuple, des tribuns se levèrent de toutes parts pour en réclamer de nouveaux : le droit au travail et la division des terres offrirent à tous ces hardis tribuns un champ vaste et facile pour exciter les esprits.

Après avoir ainsi animé le peuple à l'égard de droits imaginaires, on ne fit rien, pour lui donner de la force, de l'énergie morale pour accomplir ses nouveaux devoirs ; tout au contraire, les tribuns du peuple, s'efforcèrent d'avilir son âme par les prédictions les plus insensées :

Proudhon se lève et dit : Dieu c'est le mal, la propriété c'est le vol ;

Pierre Leroux, Considérant et autres, prêchent le communisme, en attaquant la propriété privée et le mariage ;

Félix Pyat, dans un manifeste resté célèbre, s'adresse aux paysans et leur prêche ouvertement la guerre sociale.

Voilà le bon catéchisme offert au peuple pour élever son âme et lui apprendre à remplir ses nouveaux devoirs sociaux.

Jamais le défaut d'équilibre entre les droits et les devoirs ne fut plus flagrant qu'à cette triste époque, ainsi s'explique le sanglant épisode des Journées de Juin, quatre mois seulement après l'avènement de cette République que la France, sans l'avoir désirée, avait acceptée franchement.

Quand je vois aujourd'hui certains de ces hommes qui occasionnèrent tous ces désastres, se faire les collaborateurs des gérants politiques de l'Indépendant et se permettre

ires son ami qui gisait sur le carreau du bouge.

XI

SEVERINO ET LUDOW.

Severino Falkenberg à la mort du vieux Karl, son père, faisait partie d'une pléiade de viveurs les mieux endettés du boulevard ; aussi ne put-il se libérer vis à vis de ses nombreux créanciers qu'en leur abandonnant une bonne partie de la succession paternelle.

Mais il eut bien garde de laisser connaître cette situation à son frère, le chef de la maison de Stockholm. D'ailleurs lui restait un assez joli denier, de quoi largement vivre bourgeoisement et il comptait sur sa banque pour quadrupler ses revenus.

Seulement, ne se sentant pas assez fort pour marcher avec sa seule caisse, il eut recours à l'association.

Severino avait rencontré dans le monde un jeune Napolitain, le comte de Monterossi, qui possédait une belle fortune et une fort jolie femme. Severino, par cet instinct inhérent aux esprits inquiets d'eux-mêmes, s'était intimement rapproché du comte. Ce jeune homme d'un caractère doux, presque faible, se plaisait à côté de Severino à cause de la réputation tapageuse qu'il s'était faite dans le monde aventureux. Après de lui et

dans cette même feuille de nous menacer de remords et faisant planer sur nous le fantôme de Martin Bidaire, je suis rempli d'indignation et je leur dis :

C'est sur vous, flatteurs du peuple, nouveaux tribuns de l'ancienne Rome, que retombe ce sang ; ce sont vos doctrines, ce sont vos égarements politiques qui ont produit les Journées de Juin, et plus tard, le coup d'Etat d'un Napoléon, comme à Rome, vos patrons, les tribuns du peuple, avaient occasionné les guerres civiles de Marius et de Scylla et plus tard le coup d'Etat d'un César.

La logique inexorable nous découvre l'enchaînement régulier, fatal, de tous ces événements ; et, Napoléon en France, ainsi que César à Rome ne sont point responsables du sang des Caton et des Baudin, hommes de cœur et d'énergie qui moururent en fanatiques du devoir ; Mais hélas ! que pouvaient faire ces illustres sacrifices au moment où ils se produisaient ; en un jour on ne remonte pas le courant des siècles, et il vient un moment où la Société expie ses fautes passées, comme dans la famille, le fils, victime innocente des fautes de ses pères, expie leurs égarements.

HENRI DU BOUSQUET-LABORDERIE.

BULLETIN.

A la date du 1^{er} décembre, le nombre total des élections pour le renouvellement de la chambre des communes en Angleterre, était de 385 libéraux et 275 conservateurs. Ces chiffres se décomposent ainsi : Angleterre proprement dite 268 libéraux et 226 conservateurs. Ecosse 50 libéraux et 7 conservateurs. Irlande 67 libéraux et 38 conservateurs. Il reste trois sièges écossais à remplir.

D'après une dépêche de Londres, 2 décembre, M. Disraeli aurait offert sa démission à la reine.

Un télégramme de Madrid, 2 décembre porte qu'à la nouvelle donnée par un journal que les volontaires, qui gardent le palais de la Gubernacion, allaient être relevés dans la nuit du 1^{er} au 2 par des troupes de ligne, des groupes nombreux se sont formés à la Puerta del Sol. Il a fallu que le capitaine général de Madrid vint déclarer que la nouvelle était fautive.

Quoique le succès fasse oublier bien des choses, on se rappelle qu'avant Sadowa chaque fois que les députés prussiens refusaient de voter les réformes militaires, les budgets proposés par M. de Beust et les budgets proposés par M. de Bismark, le premier ministre passait outre, appliquait les réformes et prélevait les impôts comme s'ils eussent été adoptés. Le coup de Sadowa fut frappé ; les résistances parlementaires disparurent et M. de Bismark fit voter ce qu'il voulait.

Voici qu'aujourd'hui les velléités d'indépendance de la chambre reparaissent, mais suivies aussitôt de déclarations ministérielles péremptives. Le 1^{er} décembre, au milieu d'un débat très vif, concernant des travaux supplémentaires du tribunal suprême, le ministre de la justice, après avoir insisté sur la nécessité de voter ce chapitre, a dit qu'alors même que la chambre refuserait son approbation à ces dépenses, il y serait pourvu par ordon-

nances spéciales. S. Exc. a ajouté : « Ne vous faites pas illusion à mon égard. Je n'ai aucun penchant vers le libéralisme et je ne fais de coquetteries à aucun parti. » Le chapitre en question a été rejeté tout de même.

Le retour à Berlin de M. de Bismark n'aura lieu, dit une dépêche, que dans quelques jours.

On mande de Florence que la chambre des députés a approuvé, à une majorité de 68 voix contre 48, le projet de naturalisation de tous les Italiens.

En Belgique, on s'occupe, non de disputes, mais d'économies. Dans la séance tenue mardi par la chambre des représentants, M. Le Hardy a prouvé, chiffres en mains, que les dépenses annuelles de l'Etat, loin de s'équilibrer avec les recettes s'élèvent en réalité, à 266 millions de francs, somme qui dépasse les recettes de 80 millions environ. Il considère cette situation comme tellement déplorable qu'il n'en existe d'analogue en aucun pays, puisque le revenu territorial du royaume ne s'élève qu'à 300 millions environ.

Après des explications plus acerbes que concluantes du ministre des finances, la chambre a renvoyé à une prochaine séance, la suite de la discussion.

Pour le bulletin politique : A. Layton.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Toulouse, 2 décembre, soir.

Le Tribunal de Toulouse vient de rendre son jugement dans l'affaire de la souscription Baudin. Le Progrès Libéral a été acquitté. L'Emancipation a été condamnée à 200 fr. d'amende.

Riom, 2 décembre.

La Cour impériale (chambre des appels de police correctionnelle) a rendu aujourd'hui son arrêt dans l'affaire du journal l'Indépendant du Centre de Clermont-Ferrand.

L'audience a commencé à midi et demie. Le procureur-général a soutenu l'accusation. Me Bardoux, du barreau de Clermont, a présenté la défense du prévenu.

A six heures, après une heure de délibération, la Cour a rendu un arrêt qui infirme la sentence du tribunal de première instance de Clermont-Ferrand et condamne Dufour, gérant de l'Indépendant, mais avec admission de circonstances atténuantes, à 500 fr. d'amende, en fixant au minimum la durée de la contrainte par corps.

Le 3 décembre, une manifestation autour de la tombe de Baudin avait été annoncée. Dès le matin, une assez grande affluente de curieux s'est portée au cimetière Montmartre. Vers onze heures, la foule, dont l'attitude était passive et qui semblait venue là pour voir, s'augmenta beaucoup. L'autorité crut devoir faire évacuer le cimetière. Les assistants se retirèrent à la première invitation des agents. Deux ou trois individus, parmi lesquels un maçon ivre, résistèrent seuls et furent immédiatement arrêtés. L'évacuation du cimetière, quelques centaines de personnes, comptant un grand nombre de curieux, dont plusieurs étaient même en voiture, continuèrent à circuler devant la porte, sur le boulevard extérieur. Il y avait beaucoup de femmes. La pluie commençant à tomber, les groupes diminuèrent ; cependant, vers trois heu-

existence ; on citait ses maîtresses ; il lança dans le tourbillon parisien une magnifique étrangère qu'il avait ramenée du Nord, et qui répondait au nom d'Elva.

Cette Elva donnait des fêtes, où des notabilités aristocratiques, politiques et financières trouvaient à peine place ; ses écuries étaient en renom ainsi que ses chenils. Elle avait des chevaux de jour et de nuit... et des journalistes à toute heure pour chanter ses niaiseries et lui faire des mots.

Cependant, Elva n'aimait qu'un seul homme. Elle se laissait entraîner sur la pente diamantée du luxe... elle se plaisait à triompher devant ses rivaux... mais, seule, elle rêvait de Severino.

Or, Severino, de son côté, n'aimait qu'une femme, et cette femme se nommait la comtesse de Monterossi.

Nous n'avons pas à faire le portrait d'Elva, la jeune Finlandaise ; mais nous aurons plus tard une séance à lui demander pour présenter au lecteur plus intimement Elva la Parisienne.

La comtesse de Monterossi est un personnage qui exige, par l'importance du rôle qu'il va remplir dans la suite de ce récit, quelques lignes de présentation.

Elle n'avait pas encore vingt-cinq ans ; ses cheveux étaient d'un noir splendide ; son visage, d'une distinction exquise, avait cette pâleur italienne sous laquelle on sent circuler la vie chaude et généreuse. — Ainsi que beaucoup de

res, un certain nombre d'individus, persistant à circuler avec affectation devant le cimetière, la police reçut l'ordre de les disperser. Cette opération s'effectua sans aucune autre résistance que celle de quelques récalcitrants qui furent arrêtés. La circulation, tant des voitures que des allant et venant sur les trottoirs ne fut pas même interrompue un instant. Dans l'intérieur de Paris on ne se doutait pas de cet incident et la physionomie de la ville n'a pas été un instant modifiée.

Pour extrait : A. Layton.

BERRYER.

La France a toujours su imposer silence aux passions des partis, lorsqu'il s'est agi d'honorer, dans un grand citoyen, la gloire même de la patrie.

Berryer est un de ces hommes illustres dont le nom et le génie sont comme le patrimoine commun du pays où ils ont brillé et qui, s'ils peuvent appartenir à un parti pendant leur vie, n'appartiennent, après leur mort, qu'à l'éclatant faisceau des grandeurs nationales.

L'éloquence, lorsqu'elle s'élève aux hauteurs où Berryer l'a portée, pour exprimer puissamment la constance des convictions et la fermeté du caractère, ne peut être revendiquée par aucune opinion exclusive. Elle glorifie une époque dans un homme, et l'hommage universel que lui rendent tous les esprits honnêtes n'est que la voix impartiale de la conscience publique.

Tout en politique nous sépare de M. Berryer, mais nul n'a professé plus d'admiration pour son talent et ni plus de respect pour sa personne.

Cette longue existence, liée depuis 1815 à tous les événements de ce siècle, représentée en effet quelque chose de noble et de grandiose qui est trop rare pour ne pas mériter d'unanimes éloges : il représente la fidélité.

M. Berryer a voué sa vie et ses efforts à la défense d'une grande cause ; et pas un jour il n'a faibli, pas un instant il ne s'est démenti dans la mission qu'il s'était imposée. Il a lutté héroïquement contre l'impulsion des temps nouveaux et des idées nouvelles, contre le nombre croissant de ses adversaires, seul contre tous. Jamais vaincu, toujours debout.

Rien n'est émouvant comme cette lutte d'un seul homme contre tant de partis conjurés. Depuis 1830, c'est à dire pendant près de quarante années, Berryer a personifié, devant les Chambres et devant le pays, la légitimité tout entière. Il est resté la protestation vivante des Bourbons de la branche aînée contre l'usurpation des Bourbons de la branche cadette ; il est resté l'infatigable champion du principe traditionnel de la monarchie contre l'invasion des doctrines de la Révolution. Il s'est fait à la tribune parlementaire le défenseur incorruptible de cette triple génération de rois légitimes que la révolution de Juillet a renversés du trône de leurs ancêtres et que la révolution de 1848 a oubliée dans l'exil, où elle a rejeté à leur tour leurs vainqueurs. Seul, il a porté le poids de cette grande cause. Il l'a défendue même la sachant à jamais perdue, et sa parole a galvanisé, jusqu'à leur donner l'apparence et l'illusion de la vie, tous ces débris vénérables du passé auxquels l'avenir n'appartient plus.

Oui ! vénérables et sacrés ! car c'est la grandeur même de son histoire ; c'est la filiation de ces grands rois qui ont fait notre pays puissant et glorieux et à qui nous devons

femmes du monde, elle n'avait pas trouvé dans son mari l'homme que sa nature ardente avait rêvé. Mais elle n'en ressentait pas moins pour lui une affection profonde et dévouée. Elle s'est éprise, par une modification de sentiment, de ce caractère doux et aimant, de cette nature un peu malade. Il y avait certainement en elle un foyer de passion comprimé, mais c'était un secret moral qu'elle ne trahit jamais, et que son époux n'eut même pas la confusion de soupçonner.

Un homme seul peut-être l'avait devinée et l'observait sans cesse comme une proie désirée, et cet homme c'était Severino Falkenberg.

Le vol commis par Cancari avait jeté Severino dans de grandes perplexités. Ce ne fut qu'avec peine qu'il put payer les traites que son frère Stockholm avait tirées sur lui. Mais il se garda bien de laisser transparaître au dehors ses inquiétudes. On s'occupa quelques jours dans le monde de la finance de ce sinistre qui frappait la maison Falkenberg, mais, comme la caisse ne fut pas fermée, la confiance revint et l'on n'en parla plus.

Cependant Severino se voyait à la veille d'une catastrophe imminente. Un soir qu'il se promenait seul sur le boulevard, soucieux et pensif, ses regards tombèrent sur un homme misérablement vêtu qui marchait à côté de lui. Plus il considérait cet homme, plus il lui semblait le reconnaître.

— Voici, se dit-il, un misérable qui ressemble

quatorze siècles de dévouements et d'efforts qui sont les profondes racines des principes de 89.

La légitimité est un grand fait et une grande doctrine, et parce qu'elle ne saurait plus s'accorder avec l'esprit et les nécessités des temps modernes, ce n'est pas une raison pour oublier tout ce que doivent la France et la civilisation à cette longue suite de souverains qui en ont été les représentants.

Lorsque M. Berryer s'en est constitué l'impétueux défenseur, la légitimité n'était plus qu'un souvenir ; pour la seconde fois, la révolution l'avait vaincue. Mais c'est le privilège des âmes d'élite de s'attacher d'un amour infini aux choses mortes. Le dévouement au malheur a été, on peut le dire, la gloire de l'illustre orateur, au barreau comme à la tribune.

Royaliste de cœur, c'est lui qui, en 1815, défend le maréchal Ney et Cambonne, comme il défend, en 1840, le prince Louis-Napoléon.

Sa conscience plane au-dessus des intérêts de son parti. Sa voix tonnante fait entendre aux juges de Ney ces terribles paroles : « C'est une honte pour les vainqueurs de ramasser les blessés du champ de bataille, pour les porter à l'échafaud. »

Lorsque Charles X tomba dans le soulèvement populaire du 27 juillet, le parti légitimiste avait déjà perdu tous ceux qui en étaient les chefs, les soutiens et les conseils. Chateaubriand, Royer-Collard, Villèle, Martignac s'étaient retirés découragés ou étaient acquis à l'opposition. Berryer, que son jeune âge avait éloigné jusqu'alors de la Chambre, et qui n'avait ni la solidarité des fautes commises ni les engagements du passé, entra à la Chambre nouvelle, unique représentant de ce parti monarchique qui s'était écroulé en trois jours.

Ce qu'il a déployé de force, d'habilité, d'énergie pour dominer, par son éloquence, cette immense majorité, est inexprimable. C'était le tribun parlementaire dans toute sa splendeur. Jamais, depuis Mirabeau, plus grande supériorité oratoire n'a été mise au service d'une cause politique. Jamais plus d'audace n'a suppléé à un plus complet isolement. Berryer ne se défendait pas, il ne défendait pas même son parti : il faisait comme Annibal : il portait la guerre chez ses ennemis. Et quelles attaques ! C'était le rugissement et c'était la griffe du lion. Chacun de ses coups faisait une blessure profonde. Et comme il les dirigeait juste et fort !

« Vous rétablissez l'ordre ! » disait-il à Casimir Périer, le lendemain d'une émeute réprimée. « De quel droit ? N'avez-vous pas les premiers donné l'exemple de la rébellion ? »

« Vous savez acheter les opinions, » disait-il à ce ministre qui devait tomber dans l'abus des influences électorales ; « vous savez acheter les opinions, vous ne savez pas les défendre. »

Qui ne se rappelle ce mot écrasant qu'il adressa à M. Guizot, parlant du cynisme des révolutions : « Il y a quelque chose de plus honteux que le cynisme révolutionnaire, c'est le cynisme des apostasies. »

Mais l'histoire parlementaire de M. Berryer est l'histoire même de notre époque ; pour la refaire, il faudrait rappeler tous les événements politiques de ces quarante dernières années.

Ce que l'on doit dire, c'est qu'il meurt comme il a vécu. La légitimité fut le culte de sa vie, il est resté fidèle jusqu'au dernier jour au drapeau qu'il avait si noblement et si vaillamment déployé et défendu.

Et cependant nul peut-être ne comprenait

bien à ce coquin de Ludow.

Il s'approcha d'avantage de lui. L'homme s'en aperçut et regarda à son tour Severino ; puis il se tourna tout à coup vers la chaussée comme pour traverser le boulevard, et se perdit dans la foule.

Mais Severino le prit par le bras.

— Vous êtes Ludow, n'est-ce pas ? lui demanda-t-il en finlandais.

L'homme, ne se souciant pas de répondre, cherchait à se détacher de ce promeneur importun.

— Oh ! ne crains rien, je ne te ferais pas arrêter.

La physionomie de Ludow se rassura.

— Tu es le mari de Karyn, n'est-ce pas ?

— Oui monsieur.

— Tu l'as abandonnée, m'a-t-on dit ?

— Je ne l'ai pas abandonnée, mais perdue, et je la cherche.

— Tu as dépensé tout seul en débauches de toutes sortes le produit de ton vol.

— Mais, je n'ai rien volé.

— C'est vrai, presque rien, et tu n'es pas de la force de Cancari ! — Mais comment vis-tu maintenant ?

— Hélas ! bien mal... Je n'ai pas mangé de la journée, et je couche dehors depuis bien longtemps.

(La suite au prochain numéro).

mieux l'esprit de notre siècle tel que l'immortelle révolution de 1789 l'a fait. M. Berryer était, dans la plus haute acception du mot, un ami de la liberté ; mais, comme il savait que la liberté est fille de l'ordre, il cherchait dans la vieille tradition monarchique la forte assise sur laquelle pourrait s'élever l'édifice des institutions libérales. Il rêvait pour cela un gouvernement pondéré où se combineraient, dans un savant équilibre, l'autorité ancienne et la liberté nouvelle ; jamais il n'a été partisan d'une monarchie absolue.

Mais, ce qui lui a manqué peut-être, c'est l'instinct des idées démocratiques. M. Berryer était un parlementaire, ce n'était pas un démocrate. Il n'a pas compris les inévitables conséquences que l'avènement du peuple à la vie publique entraînait dans l'organisation du pouvoir suprême et dans le système des institutions. Il est resté à la Constitution de 1791, avec le roi légitime au sommet d'un monument constitutionnel dont le principe démocratique sautait inévitablement la base.

Et pourtant, chose étrange ! ce champion de la légitimité a marqué les derniers actes de sa longue et brillante carrière, par un concours aussi énergique qu'influant à l'action de la démocratie militante.

Il a fait entrer le parti démocratique à l'Académie, par l'élection de M. Jules Favre. Il l'a fait entrer au Corps législatif, par l'élection de M. Grévy.

Il l'a soutenu dans ses récentes et impolitiques manifestations de la souscription Baudin.

Mais, ces antinomies des derniers jours n'enlèvent rien à l'unité de ce grand caractère et de ce prestigieux talent. Berryer a pu être l'adversaire des gouvernements et des hommes que la souveraineté nationale a acclamés ; il a pu résister, dans la ferveur de son dévouement et dans la vivacité de son opposition, aux arrêts du suffrage universel, seule légitimité des temps modernes, mais il restera toujours, par la supériorité du talent, une des gloires de la France.

J. COHEN.
(France.)

On lit dans le Pays :

Les injures les plus graves ont été prodiguées à la France dans le sein du parlement italien. A l'occasion de l'exécution des deux maçons, Monti et Tognetti qui, pour une somme d'argent, ont fait sauter une caserne et causé la mort de vingt-cinq zouaves un député italien, M. Bixio, a osé dire à la tribune :

« Il faut savoir se faire respecter ! Il faut que la France retourne en France (applaudissements dans les tribunes) ; il faut que la France ne commande qu'à Paris. (Nouveaux applaudissements dans les tribunes). Il faut que le gouvernement dise à ceux qui sont à une prétendue frontière : « Allez-moi chasser cette canaille des bords du Tibre, andate mi a cacciare quella canaglia là sul Tevere. » Si l'on avait fait pressentir une politique de cette nature, l'exécution n'aurait pas eu lieu, car les prêtres sont des lâches (bien !), et la France, elle aussi, sait choisir ses ennemis. »

La France, — nous n'avons pas besoin d'insister là-dessus, — n'avait rien à voir dans ce procès ; elle a depuis longtemps renoncé à peser en quoi que ce soit sur les décisions du gouvernement pontifical, et toute son action se borne à empêcher qu'il soit attaqué de nouveau par la révolution italienne qui voudrait recommencer les échauffourées d'Aspromonte et de Mentana. Cette mission, elle la remplira jusqu'au bout sans se laisser émouvoir par les plaintes et les invectives des révolutionnaires.

Mais que dans le sein du Parlement un

L'Éternité.

Eternité, grand mot ! Gouffre où l'âme s'abîme, Océan dont l'esprit sonde la profondeur Sans la trouver jamais, inabordable cime Où le vertige prend l'imprudent voyageur, Jusqu'à quand viendras-tu, redoutable problème, Sphinx toujours triomphant, aux OEdipes mortels [tels]

Poser tes questions, que le héros lui-même Aurait laissé résoudre à ses dieux immortels ? Eternité ! Toujours de la raison humaine Tu fus l'inévitable écueil,

Le Scylla, le Charybde, où le courant l'entraîne Au naufrage de son orgueil,

De notre pauvre esprit l'incurable faiblesse Nadmet ni jamais, ni toujours :

En effet, sous nos yeux, tout naît et meurt sans [cesse]

Les êtres ainsi que les jours.

L'Éternité, Mortels, c'est une roue immense, Qui tourne incessamment sous la main du destin ; Nul ne peut distinguer où son orbite commence, Nul ne peut distinguer à quel point il prend fin.

Aussi l'Antiquité, si juste en toute chose, Dans ses écrits sacrés symbolisa le temps Par un cercle vivant qui sur le sol repose, Par le serpent qui dort couché la queue aux [dents].

Laissons donc en repos ces terribles arcanes Du monde et de l'Éternité :

Dieu ne les livre point à nos regards profanes, Il garde en lui la vérité !

Néant n'est qu'un vain mot dans la vie éternelle ; Tout, pour renaître, doit mourir ;

Rien ne finit, Mortels, car tout se renouvelle ; Tout est sujet au devenir !

J. GOURNAY.

député la traite « de canaille et de lâche, » sans être seulement rappelé à l'ordre, c'est là un fait extra-parlementaire, et sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention sérieuse du gouvernement français.

Il importe à sa dignité de ne pas se laisser impunément bafouer du haut d'une tribune étrangère : il importe à son honneur de ne pas laisser dire, par un italien surtout, que « les prêtres sont des lâches, et que la France sait, comme eux, choisir ses ennemis. »

Nous demandons un acte de vigueur contre de semblables insultes, du moment que ni le président de la Chambre, ni M. le comte Menabrea, président du conseil, n'ont jugé utile de rappeler l'insulteur à l'ordre.

Notre honorable ministre des affaires étrangères a trop le sentiment de l'honneur et de la dignité nationale, pour s'abstenir de demander sur ce point une explication catégorique au gouvernement italien.

Sans nul doute, l'insulte qui nous est ainsi prodiguée n'est que le témoignage d'une impuissance ridicule ; elle nous vient d'un ennemi trop infime pour qu'elle puisse produire un atome de rougissement et d'indignation sur notre front, mais il n'est rien de contagieux comme les injures qu'on laisse impunies, ou dont on ne poursuit pas la juste rétractation.

La France peut un jour rencontrer devant elle des adversaires plus sérieux et plus forts ; il ne faut pas qu'ils puissent se prévaloir d'une indulgence qu'ils ne manqueraient pas, dans leur intérêt, d'attribuer à une faiblesse qui, Dieu merci ! n'existe pas.

H. DE LA GARDE.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

M. Robert Mitchell s'exprime ainsi, dans le *Constitutionnel* :

« M. Jules Favre a fait, à Troyes, une déclaration sage et honnête : « Oubliions, » a-t-il dit, nos haines et nos rancunes... » Poursuivons pacifiquement par le suffrage universel la réalisation du meilleur gouvernement possible. »

« Nous ne rechercherons pas quelle est la secrète espérance qui se dissimule plus ou moins heureusement sous cette formule discrète : le meilleur gouvernement possible, car nous n'avons aucun goût pour les procès de tendance. Il nous convient mieux de constater que, de l'aveu de M. Jules Favre, le terrain constitutionnel est assez vaste pour que toutes les opinions puissent s'y tenir à l'aise, triompher quand elles sont d'accord avec le sentiment public. »

« Le suffrage universel est un maître absolu, quelles que soient les bornes que la Constitution oppose à la compétence des électeurs. Ses décisions pourront être acceptées dans certains cas, subies dans certains autres, mais elles s'imposeront toujours avec une autorité souveraine, et c'est pourquoi nous ne trouvons aucune excuse à ceux qui cherchent, en dehors de la légalité, la réalisation de leurs ambitions personnelles et du programme de leur parti. »

FRANCE.

La France qui a cru devoir signaler des excentricités, des actes d'intolérance dans quelques-unes des réunions publiques tenues à Paris, croit devoir, en bonne justice, citer le trait suivant :

« Dans l'un des meetings qui ont fait le plus parler d'eux, écrit M. Garcin, la question du mariage et du divorce a été, pendant plusieurs semaines, à l'ordre du jour. Les thèses les plus extravagantes étaient les plus applaudies. Tout ce qu'une partie malheureusement trop considérable de la littérature moderne a inventé d'arguments contre le mariage a été exhumé. On s'est répandu en déclarations contre la tyrannie du joug conjugal. On a réclamé le divorce comme un correctif indispensable. On a présenté les unions libres comme l'idéal de l'avenir. Et puis qu'est-il arrivé ? »

« On est passé au vote, et alors, chose vraiment étrange pour qui aurait entendu tous ces discours, le mariage, si malmené par la majorité des orateurs, et sorti victorieux de l'urne ; le divorce et, l'union libre ont été battus. »

« Les premières ne laissaient guère pressentir cette conclusion ; mais qu'importe ? Cela prouve qu'il n'est pas aussi facile qu'on le croit de triompher du bon sens du peuple. »

PATRIE.

On lit dans la *Patrie*, sous la signature de M. Albert Rogat :

« La Presse annonce que, par suite de Conventions qui ont présidé à l'organisation

de l'Union libérale à Marseille, c'est au parti légitimiste qu'il appartient de désigner le successeur de M. Berryer dans la première circonscription électorale des Bouches-du-Rhône. La Presse ajoute, que cette désignation se portera sur M. de Larcy. »

« Nous avons tout lieu de croire que M. Prévost-Paradol, et non pas M. de Larcy, sur le candidat de l'opposition. A ce propos, nous ferons remarquer que ce système des candidatures officielles, tant reproché au gouvernement est en vigueur dans l'opposition. Celle-ci a donc mauvaise grâce à condamner chez ses adversaires ce qu'elle pratique elle-même avec un luxe de bureaux, de comités et d'administration assez peu en rapport avec la simplicité puritaine qu'elle affiche en toute circonstance. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

La grande nouvelle du jour est la mort de Berryer. Le grand orateur de notre tribune nationale et la gloire du barreau français, ont disparu avec l'homme éminent qui vient de quitter ce monde au seuil de sa 80^e année. D'autres, plus autorisés jugeront la vie politique de M. Berryer, nous n'avons qu'à nous incliner devant ce grand deuil en déposant — sans arrière pensée — nos hommages sur la tombe d'une illustration qui appartient déjà à l'histoire.

« Les dernières nouvelles de Madrid, parlent toujours de manifestations tantôt républicaines, tantôt monarchiques. Le gouvernement provisoire a envoyé aux préfets des ordres très sévères pour le maintien de la tranquillité dans les villes où des agitations ont eu lieu. »

« A Stockholm, une grande émeute a eu lieu le 28 novembre. Il a fallu employer la cavalerie pour la disperser. Il a été donné à la foule lecture de la loi sur les émeutes. »

« La chute du ministère Bratiano à Bucharest, a amené l'avènement du cabinet Denêtre Ghika, chargé dès ce jour des intérêts politiques de la Roumanie. »

« Plusieurs journaux répètent aujourd'hui, que M. le marquis de Moustier est allé rendre visite à S. M. la reine Isabelle. Cette nouvelle est dénuée de tout fondement. »

« La 3^e série des invités est arrivée à Compiègne. La santé de LL. MM. est toujours parfaite. A l'intérieur comme à Paris il y a reprise du travail d'hiver et la tranquillité est partout satisfaisante. »

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Agricole

Un temps d'arrêt se manifeste sur nos halles et marchés. Cependant un bon tiers des places reste en hausse, le surplus sans variation et quelques localités seulement inclinent à la baisse. Les apports sont en général modérés, et il n'y a pas plus de hâte chez l'acheteur pour s'approvisionner que chez les producteurs pour se défaire de la denrée. Cela prouve que nous sommes dans une moyenne année et, par suite, que les cours ne s'écarteront guère de leurs chiffres actuels.

A Paris, les farines sont tenues en hausse, quant au disponible surtout, qui fait de 66 à 67 les 157 kilos. On cote les blés marchands de 33 50 à 35 les 120 kilos ; les seigles de 22 50 à 23 les 115 kilos ; les orges de 21 50 à 22 les 100 kil. ; les avoines très demandées pour le moment, de 21 75 à 22 25 les 100 kil. Le tout en gare d'arrivée.

Les marchés de l'étranger sont, comme les nôtres, dans un calme relatif. La fermeté persiste dans plusieurs localités de l'Allemagne, notamment à Cologne. L'Angleterre laisse tout de côté, y compris le commerce des grains, pour s'occuper des élections. N'est-ce pas un peu lâcher la proie pour l'ombre ?...

Continuation de l'expectative à l'égard des produits vinicoles. On dirait que les détenteurs ont perdu la clé de leurs caves et de leurs celliers. S'ils la retrouvent par instant c'est pour vendre aux mêmes prix, vieux ou nouveau, que dans le mois d'octobre. Petites affaires à l'entrepôt et à Bercy.

Les spiritueux sont bien tenus aussi. On traite, sur place de Paris, les 3/6 betterave 75 l'hectolitre. Languedoc de 104 à 105. Béziers de 92 à 93. Dans les Charentes, la fermeté des prix qui se justifie très bien en raison de la faiblesse du stock, tient les acheteurs sur la réserve.

Même situation à l'égard des sucres, étant désormais avéré que la récolte betteravière de cette année est insuffisante. Le cours du brut disponible est 72 25 les 100 kil. Rafinés de 130 à 131.

Plus on avance vers la campagne d'hiver, plus le marché central est approvisionné en bétail de toute sorte. Il vient des acheteur

du dehors, sans cela évidemment les cours fléchiraient, et ils ne périclitaient point. Lundi, à la Villette 2,502 bœufs et 17,620 moutons. Prix moyen des premiers 138 le k. des seconds 1 44. Jeudi 2,115 bœufs, 11,804 moutons. Prix moyen 1 40 pour les uns, 1 42 pour les autres. La Nièvre, l'Orne, le Calvados, avaient les meilleurs bœufs ; l'Allemagne et Seine-et-Oise les meilleurs moutons. Il a été amené, jeudi également, 3,950 porcs à La Villette ; on les a vendus avec facilité au cours moyen de 1 43 le kil. Les meilleures bandes provenaient de la Manche, de la Sarthe et d'Indre-et-Loire.

Comme on s'y attendait, les fourrages sont tenus partout en hausse. Voici les cours moyens de la Chapelle : foin et luzerne de 52 à 53 les 500 kil. paille de blé 34, de seigle 37. Le tout dans Paris.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Vinicole

Maintenant que tous les vins sont enfutés, sauf quelques vins « de paille » alsaciens et quelques vins de liqueur du Midi ; on peut en résumer en quelques lignes le résultat exact.

Les cépages méridionaux sont mal partagés une demi-récolte au plus. Mais les vins ont de la force et de la couleur ; les plus petits vins pourront éviter la chaudière, et grossir le contingent des vins de table livrés au commerce.

Les Bordelais ont des vins d'une qualité exceptionnelle, on les compare à ceux de 1811 et de 1825. Malheureusement il n'y a que demi-année.

Dans les Charentes jusqu'à la Loire-Inférieure, les vins blancs ne donneront qu'une demi-récolte, mais la qualité est supérieure.

En remontant de l'Anjou, jusqu'à l'Yonne, les vins dits de Saumur, de Touraine, de Sologne, d'Orléannais, et jusqu'aux environs d'Auxerre, on trouve du déficit dans les vins blancs, bonne moyenne en vins rouges, et qualité remarquable pour tous.

L'est et le sud-est ont une année exceptionnelle sous tous les rapports. La Champagne classe le vin de 1868 au-dessus de tout ce qu'elle a eu jusqu'ici ; la Côte-d'Or, le Beaujolais, le Vivarais, le Jura, le Ravennat, tout le bassin du Rhône jusqu'à Nîmes et Avignon ont presque partout abondance, et partout excellente qualité.

Pour extrait : A. Layton.

La Bibliothèque des Merveilles

La Bibliothèque des merveilles a été fondée dans un double but : 1^o prouver qu'on peut donner à un extrême bon marché des livres de luxe, aussi remarquablement imprimés qu'illustrés, qui ôte tout prétexte à cette objection des ignorants que les livres coûtent trop cher ; 2^o faire une sorte d'encyclopédie des connaissances humaines qu'il suffirait de posséder pour se tenir au courant de tout ce qu'il est essentiel de savoir.

Un seul des petits volumes de cette bibliothèque, — qui en compte déjà une quarantaine, — peut occuper agréablement, pendant une semaine au moins, un esprit curieux et attentif. De nombreuses gravures, des cartes, sont mêlées au texte de manière à l'éclaircir et à exposer aux yeux mêmes ce qu'il serait moins facile de saisir par le seul effort de l'esprit. Souvent la vue d'un édifice, d'une machine, d'une œuvre d'art, d'un objet naturel en dit bien plus en un moment que la plus longue et la plus habile description. Ces livres, si soigneusement faits, si clairs, si élégants, où les anecdotes amusantes s'unissent aux démonstrations scientifiques, permettent de compléter peu à peu une instruction imparfaite. « Soyez sûr, disait Béranger à un fils d'ouvrier qui le consultait, qu'entre un jeune homme qui depuis sa sortie de collège a perdu l'habitude de lire et un jeune homme qui, n'ayant pas fait d'études, lit un peu chaque jour, tout l'avantage, sera pour le second. C'est lui qui sera incontestablement le plus instruit s'il a bien choisi ses livres. »

Ajoutons que cette collection est dirigée par M. Edouard Charton, qui a tant fait pour l'instruction populaire, et qu'elle est éditée par la librairie Hachette, qui en a fait une de ses publications de prédilection. Chaque volume, illustré d'une profusion de gravures aussi exactes que pittoresques, coûte deux francs. Citons : les *Merveilles de l'Electricité*, de Baille ; la *Chaleur*, de Cazin ; l'*Acoustique*, de Radau ; les *Merveilles Célestes*, de Flammarion ; les *Merveilles du Monde invisible et les Eclairs et Tonnerre*, de Fonvielle ; les *Armes et Armures*, de Lacombe ; les *Phares*, l'*Art Naval*, de Renard ; les *Mineurs*, de Jean Reynaud ; les *Merveilles du Monde souterrain*, de Simonin ; les *Glaciers*, les *Météores*, les *Ascensions célèbres*, les *Volcans et Tremblements de Terre* de MM. Zuercher et Margollé ; l'*Eau*, de Tissandier ; les *Merveilles de la Peinture*, de Viardot ; les *Merveilles de la Force et de l'Adresse*, de Depping ; les *Merveilles du Corps humain*, du docteur le Pileur ; l'*Intelligence des Animaux*, de Menaut ; les *Monstres marins*, les *Plages de France*, de Landrin ; les *Métamorphoses des Insectes*, de Girard ; les *Grandes Chasses*, les *Grandes Pêches*, de Victor Meunier ; l'*Hydraulique*, de Marzy ; les *Grottes et Cavernes*, de Badin ; les *Merveilles de l'Architecture*, les *Parcs et Jardins*, de Lefevre ; le *Fond de la Mer*, de Sonrel ; la *Vie des Plantes*

de Boeuvillon ; l'*Optique*, les *Merveilles de la Végétation*, les *Ballons*, de Marion ;... etc. On voit assez la variété et l'importance des sujets traités dans ces quarante volumes, ornés de plus de 2500 gravures et tenus au courant des progrès les plus récents dans tous les champs de l'intelligence et de l'activité humaine.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
6	Diman.	S. Nicolas.	
7	Lundi.	S. Ambroise.	Lalbenque uzech-des-Oules Cuzance.
8	Mardi.	I. Conception.	Lacapelle - Marival St-Chamarand.
9	Mercur.	S ^e Léocadie.	Lherm, Mauroux, Vers, St-Clair.

D. Q. le 6, à 9 h. 45 du soir.
 N. L. le 14, à 1 h. 43 du matin
 P. Q. le 22, à 4 h. 37 du matin
 P. L. le 29, à 1 h. 37 du soir.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 3 décembre 1868, M. Lacroix, Victor, a été nommé maire de la commune de Faycelles, en remplacement de M. Delbos, démissionnaire.

On annonce, que le deuxième concert annuel donné par la Société Orphéonique de Cahors aura lieu le Dimanche 13 du courant. L'affiche du jour donnera le programme.

Mardi dernier, vers 8 heures du soir, un incendie, dont les causes sont accidentelles, a éclaté dans la propriété de M^{me} veuve Labarthe, aux Poujous. L'écurie et la grange ont été détruites avec les récoltes qu'elles contenaient. Les pertes sont évaluées à 3,000 fr. environ. L'immeuble était assuré à l'Union.

Ce matin, vers trois heures, un incendie s'est déclaré dans la maison du sieur Ricard, place du Calvaire. L'alarme a été donnée aussitôt et les prompts secours ont arrêté le progrès des flammes. On a pu les contenir dans une seule chambre. Le reste de la maison a été préservé.

L'Etablissement des Frères des Ecoles chrétiennes de Cahors, vient d'être cruellement éprouvé. Le Frère Florent a été enlevé en quelques jours par une cruelle maladie. Le Frère Florent était né à Espalion ; il était âgé de 20 ans à peine.

Une partie du Chapitre de la Cathédrale assistait à la cérémonie.

M. Blavier, vicaire général, a donné l'absoute.

AVIS

Une dame, grande et maigre, annonçant un état maladif, a disparu de Cahors, lundi dernier, à 9 heures du soir.

On est prié de donner des renseignements à ce sujet au bureau de police de Cahors.

Vêtements portés par cette dame au moment où elle a disparu :

- Robe violette rayée de noir ;
- Coiffe blanche retenue par un mouchoir blanc ;
- Boucles d'oreille en camée ;
- Caraco de peluche, couleur café, un peu usé.

Une affiche de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans annonce que désormais les dames voyageant seules trouveront, sur tout le réseau exploité par la Compagnie, des compartiments spéciaux de 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

Cette sage mesure fait disparaître l'espèce d'inégalité qui semble exister sur d'autres lignes entre les dames seules voyageant en 1^{re} classe et celles obligées de prendre des places de troisième.

L'instruction militaire est en voie d'organisation dans les collèges et lycées de l'Université. Quelques centaines de fusils Chassepot viennent d'être répartis par le ministre de la guerre, sur la désignation du ministre de l'instruction publique, entre les divers établissements universitaires. Un officier d'artillerie sera chargé, dans chaque Lycée, de démontrer aux élèves des classes supérieures le maniement de l'arme et les divers exercices de l'art militaire.

La liquidation indemnitaire des emprunts mexicains intéresse beaucoup de petits capitalistes. C'est à leur intention que nous publions les renseignements ci-après :

Aux termes de l'art. 29 de la loi du 2 août 1868, il va être procédé à la répartition des 4 millions de francs de rente alloués aux porteurs d'obligations et de titres de la dette

prunt mexicain. Cette mesure, adoptée par le conseil d'Etat, fera l'objet d'un décret portant réglementation de l'opération financière.

D'après ce qui nous est rapporté, les obligataires recevront d'abord 6 francs en rente 3 0/0, plus une fraction de franc sur les 4 millions de rentes votés par le Corps Législatif, dans sa dernière session. Ces quatre millions sont inscrits au grand livre de la dette publique et porteront intérêt dès le 1^{er} janvier 1869. En outre, une somme de 15 francs sera payée à chaque porteur d'obligations, sur des sommes qui sont à la caisse des dépôts et consignation, à ce titre de fonds de reconstitution.

L'attribution de ces diverses sommes porte la valeur définitive de l'obligation mexicaine au taux d'environ 168 fr.

On dit que la réception des titres et les paiements commenceront dès le 1^{er} janvier 1869, au ministère des finances à Paris, et chez les receveurs généraux en province.

On signale dans les campagnes certains escrocs qui se présentent comme courtiers d'assurances fondés de pouvoir des Compagnies les plus haut placées, qui perçoivent effrontément les primes des assurés et leur remettent des quittances sur des papiers imprimés, mais ce ne sont que des contrefaçons des quittances des Compagnies.

Nous engageons le public des campagnes à se tenir sur ses gardes et à dénoncer les industriels qui essayent de vivre ainsi à ses dépens. — Les compagnies d'assurances n'ont que des agents connus dans chaque localité. Il faut se défier de tout individu étranger qui se présente en cette qualité.

Le *Moniteur* publie l'avis suivant : Le public est prévenu que les cigares médianites, à 15 c., et les cigares londrés, de la fabrication de Paris (Reuilly), à 25 c., mis en vente depuis un certain temps, à titre d'essai, dans le bureau spécial du boulevard des Capucines, ne seront plus vendus désormais dans cet établissement.

A l'avenir et à mesure que l'état des approvisionnements le permettra, ces deux espèces de cigares seront mises en vente dans tous les débits de l'empire.

L'administration de la guerre vient d'envoyer aux intendances les tableaux préparatoires pour le recrutement de 1869. Il n'est pas mal de prévenir, dès à présent, les jeunes gens et les familles que cela intéresse. Rien n'est changé, quoi qu'on ait pu dire, aux conditions ni à l'époque du tirage. Il aura lieu, comme d'habitude, dans le courant de février.

Le manuel des devoirs et attributions des officiers de la garde nationale mobile est livré à l'impression. Les chefs de bataillon auront le droit de présentation pour les récompenses à décerner dans leurs corps. A cet effet, un rapport sera rédigé tous les ans au mois de juillet et adressé à l'autorité supérieure militaire.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 2 au 5 décembre.

Naisances.

Tesseyre Marie-Louise, rue des augustins. — Boussuge, Marie-Marthe-Françoise, rue Brives.

Décès.

Bessac Jean-Baptiste-Achille, ferblantier, 24 ans, rue Portail-au-vent. — Panissou Jean-Antoine-Alexandre, frère des Ecoles chrétiennes, 49 ans 8 mois (né à St Amans-d'Escat Aveyron) rue St Projet. — Corbie Anastasie, sans profession, 72 ans, petite chartrouse. — Capmas Jean-Louis-André, 68 ans (né à Cabrerets Lot), rue St Barthelemy.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Variétés

UNE RÉCONCILIATION A CAJARC

EN L'AN DE GRACE 1248.

Extrait des Archives du Lot.

PAR LOUIS COMBARIEU, Archiviste.

De tout temps notre pauvre humanité a été divisée. Les divisions qui régnaient dans les grands Empires se produisaient au moyen-âge, dans ces petites Républiques que nous appelons communes. Cependant dès que ces divisions, par leurs conséquences, menaçaient de devenir dangereuses pour la communauté, nos pères, disons-le à leur louange, avaient le courage de les faire cesser : leurs rancunes et l'intérêt personnel étaient sacrifiés à l'intérêt général. A l'instigation des plus sages, la population était convoquée à un banquet public où chacun prenait place, puis, vers la

avait bu dans la même coupe, on jurait sur les quatre saints évangiles, en présence du Clergé et des Consuls, une réconciliation sincère dont il était solennellement pris acte.

En procédant à l'inventaire des archives communales de Cahors, nous avons eu à constater l'existence d'une charte du XIII^e siècle qui donne une idée exacte des circonstances de ces sortes de réconciliations. cette charte écrite en langue romane nous a paru assez intéressante à ce point de vue; nous nous empressons d'en publier la traduction :

L'année du Verbe incarné mil deux cent quarante-huit, au mois de janvier, le Dimanche après l'Épiphanie du Seigneur, sachez tous ceux qui cette présente charte verront ou entendront (vira ni ausirau) que comme discorde, brouille et malveillance avaient éclaté dans la totalité du peuple de Cahors (en la universitat del poble de Caiarc), la plus grande et la meilleure partie des uns et des autres (la mager partida ela melher de la una partida edelautra), de sa propre volonté et par la volonté de Dieu le Père, du Fils et du Saint-Esprit et de la sainte vertu de l'église de Cahors et par les conseils de quelques prud'hommes de la ville à qui répugnait la discorde, vinrent et se réunirent sur la place communale de la ville par-devant Guillaume Archiprêtre de Cahors, les Consuls de la ville, Guillaume Agarn, G. Peireire, G. Pencheiner, L. Roques, L. Mathieu, G. Delsau et Gaillard de Paul, bayle de Cahors pour le seigneur Géraud, Evêque de Cahors. (1) Tous les habitants qui étaient venus sur ladite place s'accordèrent, pour eux et pour tous leurs, en présence des susdits prud'hommes, que de leur propre volonté ils se pardonnaient mutuellement toute colère, brouille et discorde à partir de ce jour et pour plus de bien et d'amitié ils mangèrent ensemble en cet endroit et burent tous à la même coupe (eper mai debe edamor magero ebego en aquel loc tuh essem ab un enap). Et chacun promit en ce lieu, tant pour lui que pour les siens que si jamais dans quelque occasion un d'eux allait contre cette réconciliation, il serait considéré comme un ennemi, un faux et un parjure (per enamic, eper fals eper preiur). Et pour plus de sûreté chacun jura sur les quatre saints évangiles (Eper mai de fermetat iuret quens sobre. IIII. saïnchs avangelis) que tout ceci susdit serait tenu et gardé intégralement et pour toujours. C'est à savoir ceux qui jurèrent : G. Avarre, G. Robert, G. de Cambe, Guillaume Blay, Guiral Perier, L. Agarn, B. Vidal, G. Aïmar, S. Molinier,

(1) Les Evêques de Cahors étaient suzerains de la ville de Cahors. L'Evêque dont il est ici question est Géraud V de Barasc-Bédour.

Martin de Lamartinie, G. de Malras, L. Devès, Gaubert Pelfort, Grimal Desplats, G. Roques, T. de Cadrieu, G. Elyas, B. Delmas, B. Noël, L. Cornheire, G. Faure, B. Daimerie, L. Vaisse, Thomas de Laporte, L. Borie, Jean du Verdier, Hugues Domerc, L. Germa, B. Sudres, Merles, etc. Et en témoignage de tout ceci, les consuls susdits de Cahors Guillaume, archiprêtre de Cahors, G. Avarre, G. Robert, G. de Cambe, Guillaume Agarn, Guillaume Fontanier, G. Peireire, B. Roques et Guillaume Lamartinie scellèrent cette charte du sceau communal de la ville de Cahors et de leurs sceaux particuliers.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance, S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

Jurisprudence

Droit de passage. — Sentier. — Temps immémorial.

Un arrêt de la première chambre de la Cour impériale de Paris a résolu une question d'un grand intérêt pour tous les propriétaires de terres traversées, souvent pour les besoins de la petite culture, par des chemins dont l'origine est inconnue et « qui existent en fait sans qu'on puisse les justifier en droit. »

Il a été décidé que « les chemins qui traversent des propriétés privées, et ne se servent pas de village à village ou d'habitation à habitation, ne sont que des chemins ruraux ou d'exploitation que le propriétaire avait droit de supprimer; »

« Que la commune qui en jouissait depuis un temps immémorial ne pouvait s'en prétendre propriétaire, quand même le maire les aurait depuis plus de trente ans classés parmi les chemins ruraux de la commune et qu'un arrêté du préfet les y aurait maintenus sous la même désignation. »

La Cour impériale de Lyon vient de rendre un arrêt qui n'intéresse pas moins le monde agricole que le monde cynégétique. Cet arrêt range les lapins de garenne

dans la classe des animaux nuisibles, sans se préoccuper de la question de savoir s'il existe un arrêté préfectoral, et décide que la chasse des lapins aux furets peut avoir lieu en tout temps, du fait du propriétaire auquel ils causent un dommage, ce moyen étant indiqué par la loi de 1844.

Il ressort d'un jugement qui vient d'être rendu par le tribunal civil de Lyon, sous la présidence de M. Byron, la jurisprudence suivante :

Les garçons d'un café ou d'un cercle qui, d'après les usages ordinaires, achètent et revendent pour leur compte des cigares aux habitués de ces établissements, sont seuls tenus du paiement desdits cigares vis-à-vis du débitant auquel ils les ont achetés, quand bien même le patron ou gérant de l'établissement en aurait, par exception, offert gratuitement aux habitants ou clients.

La Cour impériale de Paris vient de rendre un arrêt qui présente, à certains égards, une grande importance, notamment en ce que l'on connaît peu de décisions en la matière. Il s'agit du droit qu'ont les médecins de fournir, dans certains cas, et en vertu de la loi du 21 germinal an XI, les médicaments à leurs malades.

La Cour a décidé que le médecin, établi dans une commune où il n'y a pas de pharmacien ayant officine ouverte, a le droit de fournir des médicaments à des malades qui habitent même une autre commune, pourvu toutefois que cette commune soit également privée de pharmacie.

Départements

MM. Les avocats du bureau d'Agen ont procédé, mercredi, à l'élection du conseil de l'ordre pour l'année judiciaire 1868-1869. Ont été élus :

MM. Fournel, père, bâtonnier; Alexandre Vacquéry, jeune, secrétaire; F. Lapoussée; Delpech, Brocq, Vacquéry, aîné et Théodore Laroche.

Bibliographie.

LES POISONS, par ARTHUR MANGIN. — 1 beau volume in-8°, illustré par FREEMAN et GERLIER. — Publié par Alfred Nègre et fils, à Tours. — Prix broché : 2 fr. 50 c., chez les libraires du département. On connaît ces deux vers de Boileau : Il n'est pas de serpent ni de monstre odieux, Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux. Il n'est pas non plus de sujet, si sérieux qu'il

soit, dont une plume habile et savante ne puisse tirer heureusement parti pour captiver, passionner même le lecteur et l'instruire en même temps. Témoin le nouveau volume que M. Arthur Mangin vient de publier sous ce titre terrible : *les Poisons*. Connaissance approfondie de la chimie, de la botanique, de la physiologie, érudition historique, talent d'exposition, de description et de narration : telles sont, si nous n'en omettons point, les qualités qui distinguent l'auteur, et qui apparaissent ici dans tout leur jour.

Le sujet était délicat, il fallait apprendre au lecteur tout ce qu'il est utile et salutaire qu'il sache; il fallait passer sous silence ce que les dépositaires de la science doivent seuls connaître; il fallait fournir des armes défensives aux honnêtes gens, et n'en point donner à ceux qui pourraient greter tentés d'en faire mauvais usage. M. Mangin, en écrivant exercé, en homme habitué à manier, eour ainsi dire, la matière scientifique s'est tiré p merveille de cette difficulté. La mesure est parfaite, et bien atrapé serait celui qui chercherait dans son livre des recettes d'empoisonnement. Il n'y trouverait que la description lumineuse et précise des procédés qui permettent au médecin et au chimiste de reconnaître et déceler à coup sûr les empoisonnements qu'on croit le mieux à l'abri de leurs investigations.

Mais ce n'est pas tout : à côté de la science, il y a le drame historique, qui occupe dans ce volume une large place, et rend la lecture aussi attachante que celle du meilleur roman. M. Mangin commence par considérer dans l'antiquité, dans le moyen âge et dans les temps modernes, l'art longtemps mystérieux de Médée, de Locuste de la Tophana, de la Brinvilliers. C'est la critique scientifique appliquée à l'histoire. Puis il passe en revue les principales substances toxiques empruntées aux trois règnes de la nature, en rappelant dans les circonstances où elles ont joué un rôle. Il n'oublie pas les redoutables poisons des tropiques, les poisons de fêche, et les poisons d'épreuve; le tanghin de Madagascar l'upas tient de la Malaisie le curare de l'Amérique méridionale, le boundou des Gabonais, ni le fameux manceniller sujet de tant de fables.

En résumé, se livre de M. Arthur Mangin est un des meilleurs et des plus curieux que nous devions à cet excellent écrivain. Pour ce qui est de l'impression et de l'illustration, il nous suffira de dire que cet ouvrage est édité par MM. Mame de Tours et que les nombreux dessins dont il est illustré sont dus au crayon de MM. Freeman et Gerlier.

M. PRETERRE, chirurgien-dentiste, lauréat de la faculté de médecine de Paris, est l'inventeur d'appareils brevetés s. g. d. g. et d'un système d'éducation donnant une parole parfaite aux sujets atteints de naissance de division palatine, qui les rendent souvent incompréhensibles. (Grande médaille de Londres 1862 et médaille d'or unique à l'Exposition Universelle 1867). M. Preterre reprend en octobre ses cours de prononciation et les continuera jusqu'en mars. Se faire inscrire d'avance, 29 boulevard des Italiens, Paris.

Placement exceptionnel.

Revenu assuré de dix pour cent par an payable par trimestre; — certitude de l'accroissement rapide du capital en se basant sur dix années d'expérience. S'adresser au Dr du *Moniteur des dividendes* et du *Comptoir financier et industriel* 3 rue d'Amboise à Paris.

LA STÉNOGRAPHIE, ou l'art d'écrire aussi vite que l'on parle, est apprise par tous, même par des enfants, en peu de temps et sans professeur, par une nouvelle méthode très facile, qui réduit ce bel art à un simple pointillage. Pour la recevoir de suite et franco, adresser 1 fr. 20 c. en timbres-poste à l'auteur, M. Durand à St-Ybars (Ariège).

Nous recommandons à nos lectrices, le magnifique journal illustré, la *Saison*, paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois. Gravures noires et coloriées Bureaux : 53, rue Vivienne, près le boulevard, Paris.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Étude de M^e Louis Pontié, Avoué. Le 2 décembre courant, le Tribunal de Figeac déclare séparée de biens les époux Laborie, aubergistes à Ceint-d'Eau.

Étude de M^e Dusser, Avoué.

Une demande en séparation de biens est formée par Louise-Adélaïde Debons, contre son mari Pierre Lavastrou.

Étude de M^e Delsol, huissier.

Le 5 décembre, vente d'objets provenant de la faillite Mouchette, père et fils. (Extrait du *Mémorial de Figeac*, du 3 décembre).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Dépôts de pièces, à la commune d'Ussel; réglemeut d'alignement, dans la traverse du Pouzat.

Cession au département, par le sieur Chabert, (Jean) de Montfaucon, de terrains destinés à l'établissement du chemin vicinal ordinaire, n^o 8, moyennant 1,300 fr.

(Extrait du *Gourdonnais* du 3 décembre).

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layou

2 fr. 40 par an. **L'ÉPARGNE** 52 Nos par an. BUREAUX 7, place de la Bourse, 7. PARIS.

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'honneur, Dr-gérant du journal, 7, place de la Bourse, Paris.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 4 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

4 FRANCS 4 PAR AN 4

LE **MONITEUR** DES **TIRAGES FINANCIERS**

5^e année.

Publiant les listes officielles de tous les tirages d'Actions et d'Obligations françaises et étrangères, ainsi que tous les renseignements financiers utiles aux capitalistes.

Directeur et Rédacteur en chef : **J. PARADIS**

Bureaux à Paris, rue Richelieu, 104 Succursale à Lyon, 5, rue de l'Impératrice.

CLARIFICATION DES VINS

PULVÉRINE D'APPERT

Inventeur des Conserve alimentaires, 3 médailles d'or à 3 Expositions.

La PULVÉRINE D'APPERT, avantageusement connue depuis plus de 10 ans, remplace avantageusement les œufs, dont un seul qui se trouve gâté, suffit pour perdre une pièce de vin, ainsi que les poudres de sang, de tannin et autres ingrédients qui portent avec eux un goût et une odeur désagréables, très nuisibles au vin. Son emploi, substitué à celui des œufs, offre de plus une économie de 80 0/0.

Avec la PULVÉRINE, l'opération est sûre, le succès certain. Les lies sont de bon goût, ne remontent jamais et peuvent se reclarifier. — On peut expédier sur colle, le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

Une composition de vins de différents crus, de différents pays même, collés immédiatement la PULVÉRINE, assure le mélange complet des saveurs diverses qui le composent.

Prix : 4 FR. LE DEMI-KILOGR., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (C'EST 5 OU 10 CENTIMES par hectolitre) suivant le vin que l'on veut clarifier. — Par 5 kilogr. et au-dessus, l'expédition franco, payable à 90 jours.

Adresser les demandes à l'Usine, 75, rue de la Mare-Ménilmontant, Paris.

Plusieurs Médailles à diverses Expositions et notamment à celle de Paris 1867

CHOCOLAT-SARDA

GARANTI PUR CACAO ET SUCRE

SARDA & C^{ie}

BORDEAUX

Usine modèle à BÈGLES, boulevard extérieur

THÉS — VANILLES — PRUNES

4 FRANCS 4 PAR AN 4

Trois mois 17 fr. **LE TEMPS** Six mois 34 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef : **A. LITTEZIER.**

Bureaux, 10, rue du Faubourg -Montmartre à Paris.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

GUÉRISON DE L'ÉPILEPSIE

La brochure du Dr DURAND sur la guérison de cette terrible maladie parle **Galium palustre** cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande affranchie adressée à M. VIDAL, pharmacien de 1^{re} classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

Etude de M^e L. LABIE, notaire à Cahors.

A VENDRE

Un petit domaine (ancienne propriété de M. Granion), situé à Cahors, faubourg St-Georges, composé de Maison de Maître, Jardin, Vigne, Terre propre à la culture du Tabac, belle Orangerie.

S'adresser au dit M^e LABIE, ou à M. PALAME, à Cahors, place de la Gendarmerie.

On donnera les plus grandes facilités pour les paiements.

POTSE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste



aux chevaux, Galériu Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

A VENDRE

Un Répertoire Alphabétique de Dalloz, divers ouvrages de MM. Froplong, Carré et Chauveau, F. Hélie, Addenet, Sappeg, Dutruc, etc., un Bureau de travail, etc.

S'adresser au concierge du Tribunal.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

NÉVRALGIES

GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉVRALGIQUES DU Dr CRONIER

CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

Le pr A. L.